

Distr.  
GENERALE

TD/B/GSP/AUSTRIA/29  
26 octobre 1992

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

SYSTEME GENERALISE DE PREFERENCES

Schéma de l'Autriche

Modification

Le Secrétaire général de la CNUCED a reçu de la Mission permanente de l'Autriche la notification suivante concernant les modifications apportées au schéma autrichien de préférences :

- "- Depuis le 1er mai 1992, la République de Bosnie-Herzégovine figure sur la liste des pays bénéficiaires de préférences (Groupe I);
- Depuis le 1er juillet 1992, la République démocratique de Madagascar est considérée comme faisant partie des pays les moins avancés et figure désormais parmi les pays bénéficiaires de préférences du Groupe II;
- Depuis le 1er septembre 1992, la Macédoine figure sur la liste des pays bénéficiaires de préférences (Groupe I)."